



# CENTRE MILITAIRE DE CONTRÔLE

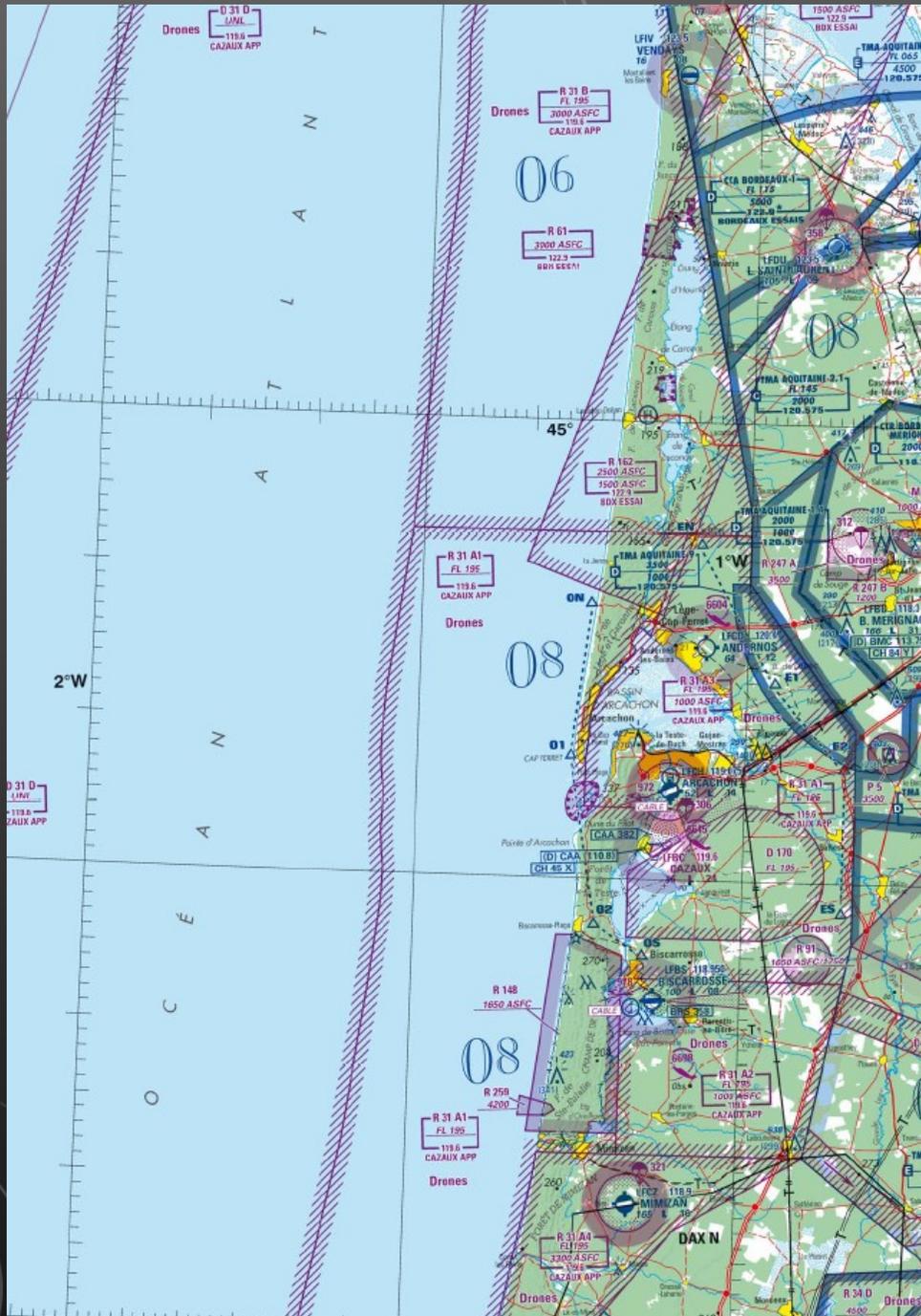
22/06/2018

- **Objectifs**
- **Principes retenus**
- **Projet**

## SOMMAIRE

# OBJECTIFS

- Adapter l'activation des espaces aériens au juste besoin pour de l'activité se déroulant en basse altitude.
- Optimiser l'emploi de la poursuite multi-radar du Centre des Opérations des Services de la Circulation Aérienne de Cazaux.
- Harmoniser les espaces aériens dans le cadre de la mise en place de l'approche centrale au centre militaire de contrôle de Cazaux pour assurer des services de même nature à Mont de Marsan et à Cazaux.
- Porter à la connaissance de tous les usagers la délégation de certaines portions d'espace à d'autres organismes pour des activités spécifiques.
- Pérenniser les modifications latérales des zones LF-R31 A1 et LF-R31 A3 diffusées par la voie de l'information aéronautique temporaire.



## OBJECTIFS

- Adapter l'activation des espaces aériens au juste besoin pour de l'activité se déroulant en basse altitude.

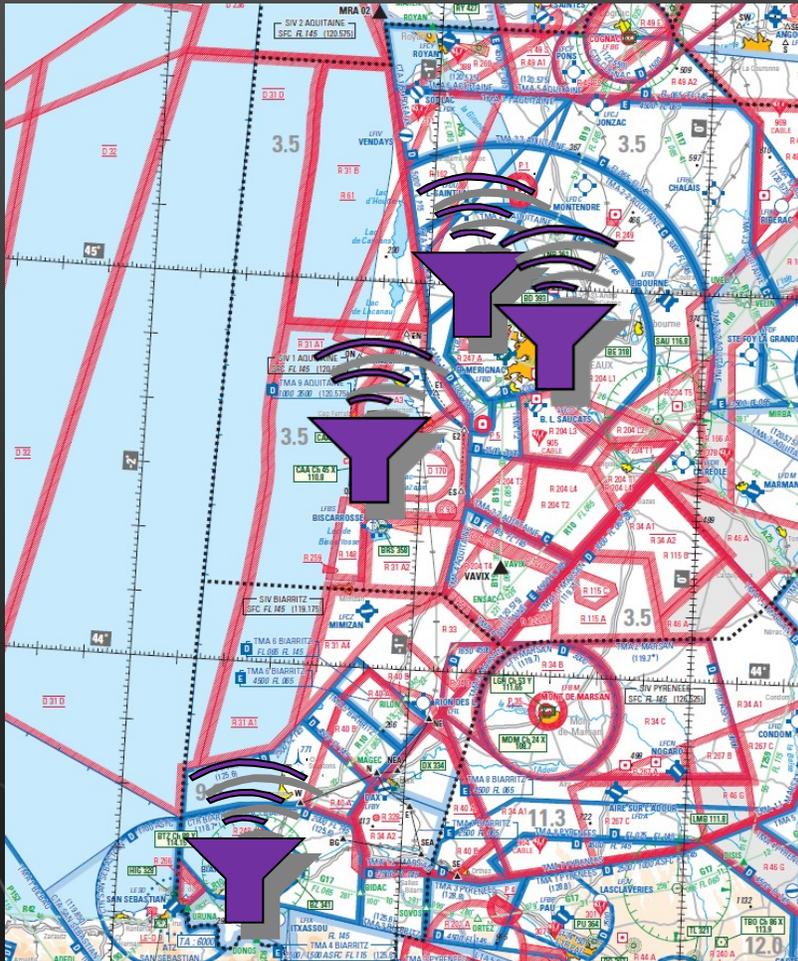
Les zones de Cazaux sont activées en un seul bloc d'espace regroupant l'ensemble des zones LF-R31 A1, A2, A3, A4 et LF-R31 B.

Il s'agit de dimensionner le volume nécessaire à la réalisation des missions au profit des hélicoptères.

- Pour la partie Centre : modification des limites verticales des zones LF-R31 A, en respectant la limite supérieure des zones LF-R XXX Parentis et LF-R XXX Arcachon, harmonisation à 4000' AMSL.
- Pour la partie Sud : harmonisation à 3300' AMSL

# OBJECTIFS

- Optimiser l'emploi de la poursuite multi-radar du Centre des Opérations des Services de la Circulation Aérienne de Cazaux.



Le COSCA permet de raccorder plusieurs capteurs pour obtenir la situation aérienne. Ces capteurs sont civils ou militaires et fournissent des informations d'origine primaire ou secondaire.

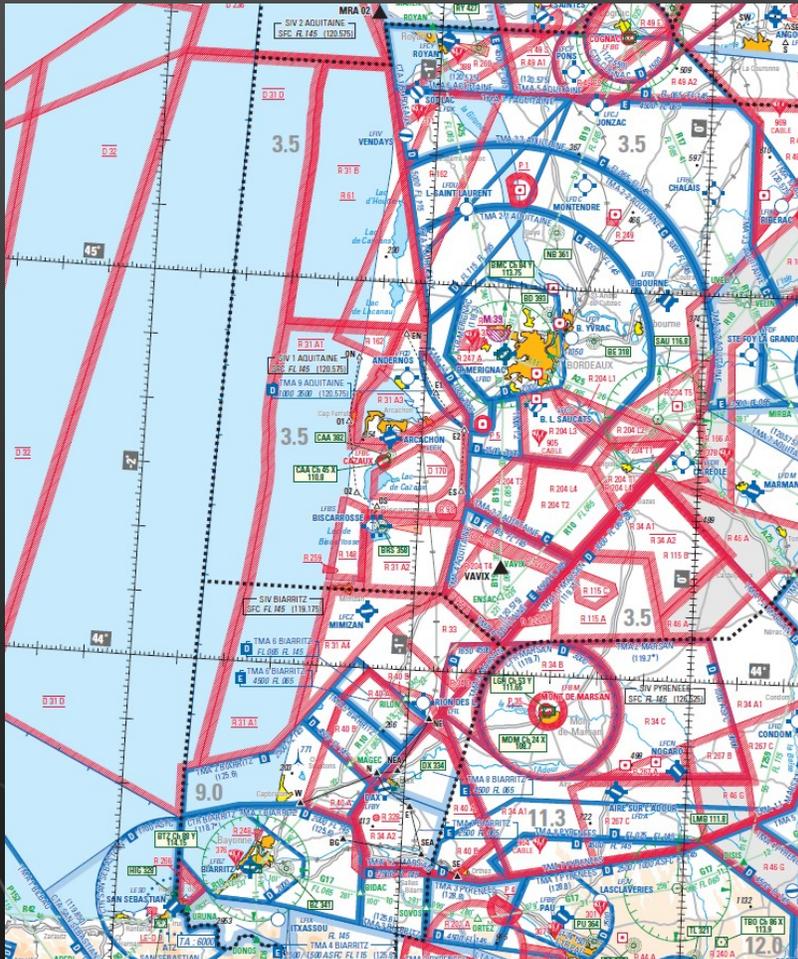
- **Garantir la fourniture du service de contrôle sans le radar local de Cazaux.**

Les espaces aériens à mettre en place doivent permettre de travailler avec des informations uniquement secondaires.

Action demandée au CMC de Cazaux par l'Etat Major suite à la mise en place du groupe de travail relatif à la mise en place des approches centrales en mai 2015.

# OBJECTIFS

- Harmoniser les espaces aériens dans le cadre de la mise en place de l'approche centrale au centre militaire de contrôle de Cazaux pour assurer des services de même nature à Mont de Marsan et à Cazaux.



L'escadron des services de la circulation aérienne de Mont de Marsan est gestionnaire de la CTR Marsan et des TMA associées, de classe d'espace D.

- Création d'espaces aériens de classe D.



## PROJET

- Porter à la connaissance de tous les usagers la délégation de certaines portions d'espace à d'autres organismes pour des activités spécifiques.



L'actuel volume « BISCA » est défini dans la lettre d'accord entre le CMC de CAZAUX et le SNA Sud-Ouest (Aérodrome de BISCARROSSE-PARENTIS).

Ce volume à l'intérieur de la zone LF-R 31A2 est délégué par le CMC 1C.120 à l'aérodrome de BISCARROSSE pour l'exécution de certaines de ses activités.

- **Création d'une zone réglementée LF-R XXX Parentis de 1000' ASFC à 4000' AMSL en respectant le même découpage.**

Gestionnaire : BISCARROSSE TWR

Conditions de pénétration : IFR sur autorisation, VFR/CAM sur autorisation de BISCARROSSE TWR

La zone LF R XXX Parentis se substituera aux portions d'espace aérien avec lesquelles elle interfère.

## PROJET

- Porter à la connaissance de tous les usagers la délégation de certaines portions d'espace à d'autres organismes pour des activités spécifiques.



L'actuel secteur PAPA est défini dans la lettre d'accord entre le Centre Militaire de Contrôle et la COBAS.

Ce secteur défini dans la zone LF-R31A3 est réservé à l'activité planeur au départ et à destination de l'aérodrome LFCH.

- **Création d'une zone réglementée LF-R XXX Arcachon de 1000' ASFC à 4000' AMSL en respectant le même découpage.**

Gestionnaire : CAZAUX APP

Conditions de pénétration : IFR et CAM I/T contournement obligatoire; VFR et CAM V transit libre.

Lorsque les zones de Cazaux seront actives, la zone LF R XXX Arcachon se substituera aux portions d'espace aérien avec lesquelles elle interfère.

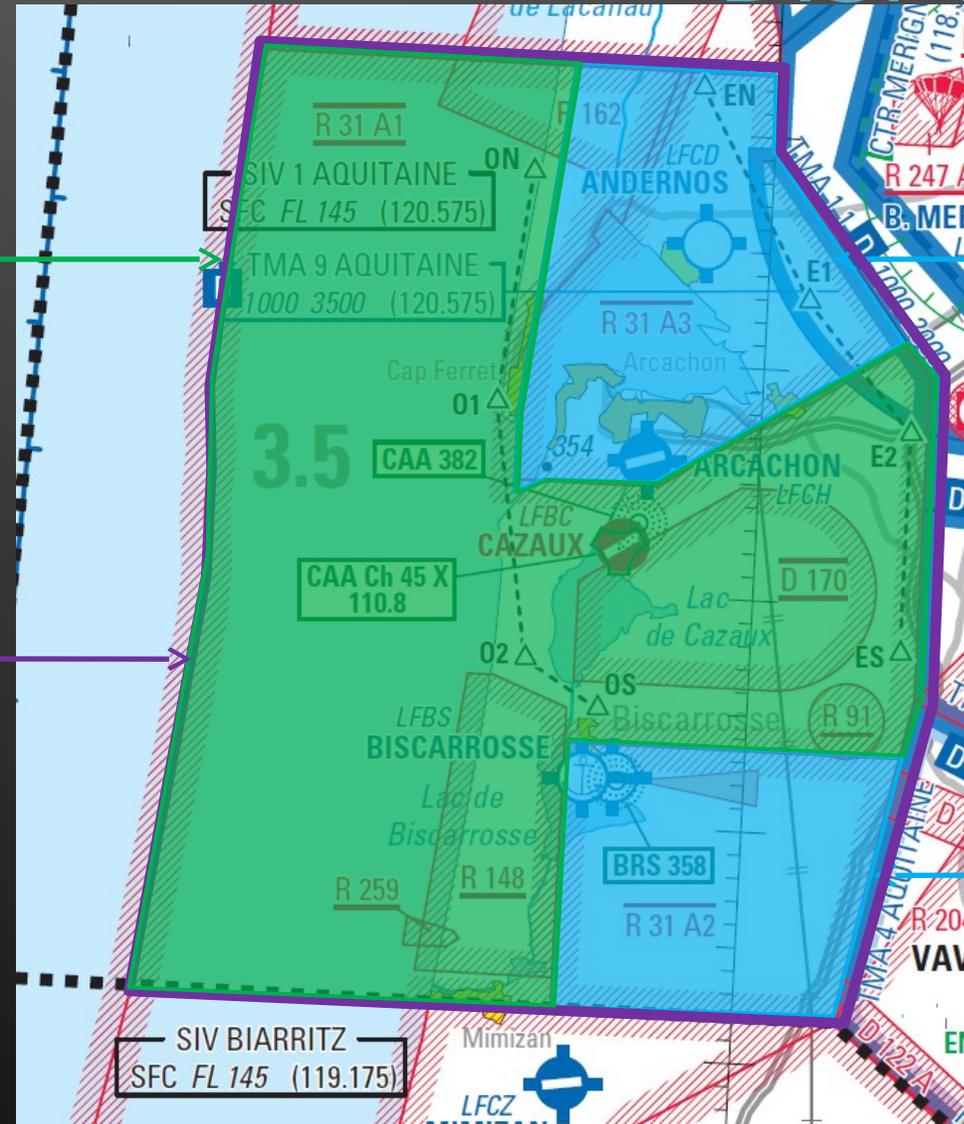




## DISPOSITIF CENTRE

CTR CAZAUX de classe D  
LF R31 A1  
SFC - 4000 pieds AMSL

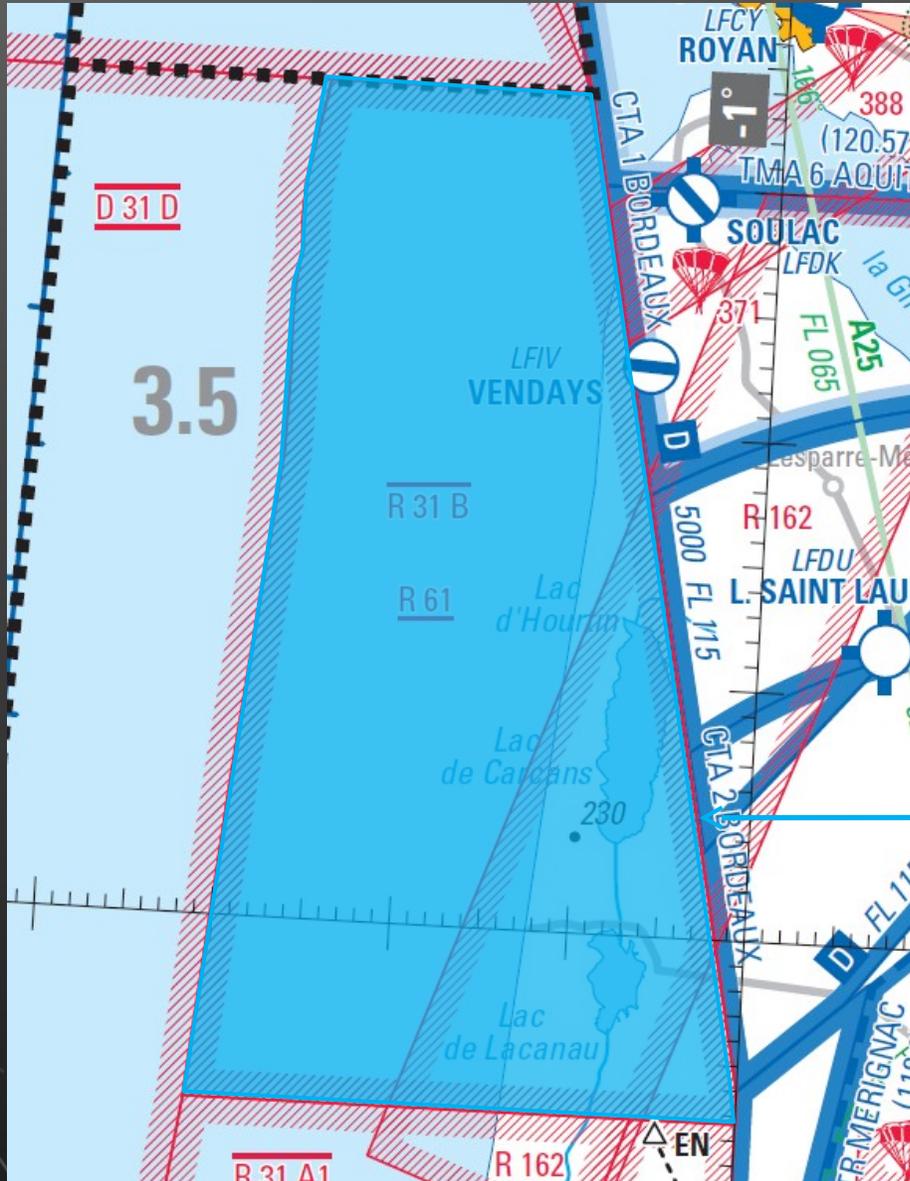
TMA 1 CAZAUX de classe D  
LF R31 A4  
4000ft AMSL - FL195



TMA 3 CAZAUX de classe D  
LF R31 A3  
1000ft ASFC - 4000ft AMSL

TMA 2 CAZAUX de classe D  
LF R31 A2  
1000ft ASFC - 4000ft AMSL

## PROJET DISPOSITIF NORD



Le dispositif nord comprend un espace aérien contrôlé de classe D doublé d'une zone R.

- TMA 4 CAZAUX / LF R 31 B, de 3000 pieds ASFC au FL 195, reprenant les limites horizontales et verticales de l'actuelle LF R 31B.

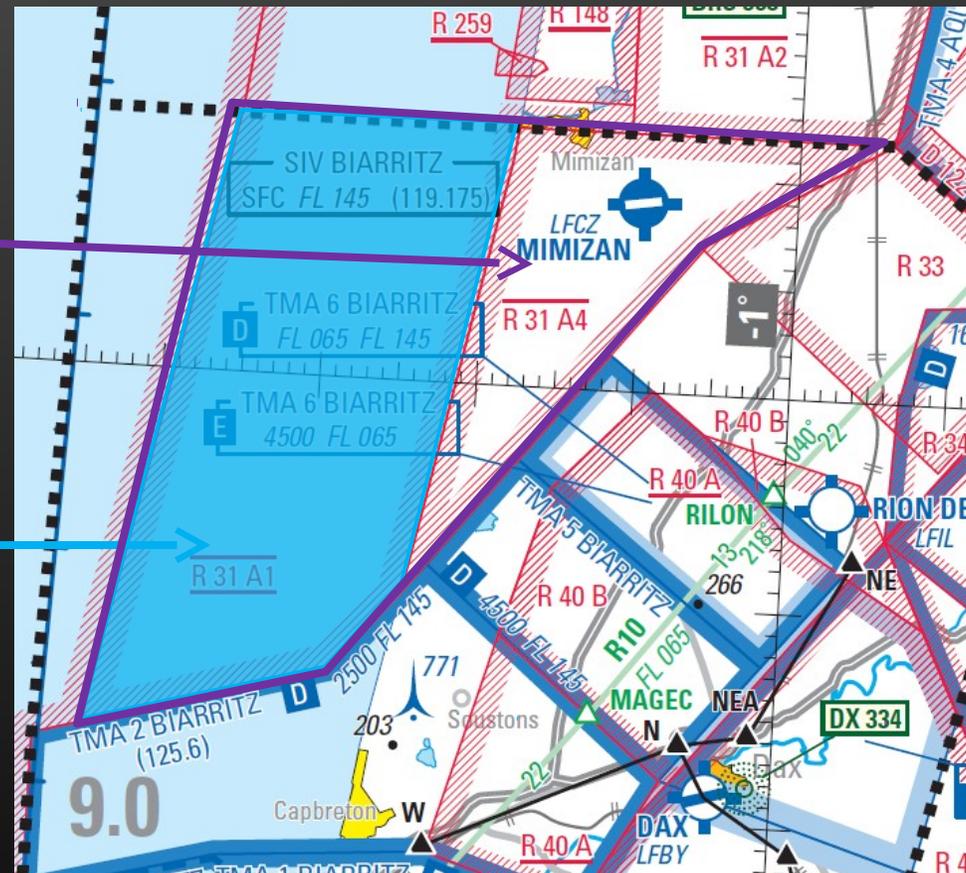
TMA 4 CAZAUX de classe D  
LF R 31 B  
3000 ft ASFC - FL 195

# PROJET DISPOSITIF SUD

Le dispositif sud comprend un espace aérien contrôlé de classe D doublé d'une zone R et le maintien d'une zone R sans double statut. Il se situe à partir de la limite nord du SIV Biarritz.

TMA5 CAZAUX de classe D  
LF - R31C2  
3300ftASFC – FL195

LF - R31C1  
SCF – 3300ftASFC



Création de la LF R31 C1, de la surface à 3300 pieds ASFC, reprenant les limites latérales maritimes de l'actuelle LF R 31A1 comprises dans le SIV Biarritz.

Et au dessus :

Création de la TMA 5 CAZAUX / LF R31 C2, de 3300 pieds ASFC au FL 195, reprenant les limites latérales maritimes de l'actuelle LF R 31A1 comprises dans le SIV Biarritz et la R31 A4.